

# ACTES DU COLLOQUE

2009

Partenariats et collaborations : pour une  
médiation efficace du livre

Les contrats de lecture écoles-bibliothèques,  
par Laurence Leffèbre

Lis avec moi



## LES CONTRATS DE LECTURE ÉCOLES-BIBLIOTHÈQUES

### **Conférencière : Laurence Leffèbvre, invitée spéciale de Belgique et bibliothécaire**

*Laurence Leffèbvre est responsable des services jeunesse à la Bibliothèque Centrale de la Province du Hainaut, à La Louvière, en Belgique. Elle est également enseignante « expert » à l'Institut Provincial Supérieur des Sciences Sociales et Pédagogiques (IPSMA), où elle assure les cours de littérature française contemporaine et d'animation en bibliothèque jeunesse et de ludothèque.*

### **Le contexte géopolitique belge**

Avant d'en venir au vif du sujet, un état de lieux n'est pas superflu pour faire connaissance avec le contexte du projet ... La Belgique, c'est :

- un État fédéral compétent dans diverses matières telles que les Affaires Étrangères, la Défense nationale, la Justice etc.
- trois régions dotées d'une autonomie économique : la Région Wallonne, la Région Flamande et Bruxelles-Capitale.
- trois communautés fondées plutôt sur la langue et la culture : la Communauté Française, la Communauté Flamande et la Communauté Germanophone.

Les frontières géographiques des communautés et régions ne coïncident pas ; elles disposent toutes d'un gouvernement propre.

Par ailleurs, le pays est divisé en dix provinces, entités territoriales comparables aux départements français.

### **La lecture publique**

La Lecture Publique et l'enseignement sont organisés par la Communauté Française. Celle-ci légifère, contrôle et subsidie partiellement les bibliothèques. Les pouvoirs publics (EX. communaux) ou privés organisent, assurent le fonctionnement et complètent les subventions.

Jusqu'à cette année, le décret sur la lecture publique et ses arrêtés d'application organisaient les bibliothèques en une structure pyramidale, avec une Centrale par Province. La bibliothèque provinciale de La Louvière était donc la Centrale du Hainaut, tout en fonctionnant aussi dans le réseau local louviérois.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2010, le nouveau décret entrera en vigueur et réorganisera les bibliothèques en opérateurs culturels d'appuis (un par Province, chargés de missions au service des autres bibliothèques) et opérateurs culturels directs (ex-bibliothèques locales, au contact

direct du public). L'actuel décret met l'accent sur les collections, données en référence pour la définition des catégories de bibliothèques et, par là, pour le calcul des subsides ; le décret qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier prochain met le lecteur au centre des préoccupations de la lecture publique. Les actions des bibliothèques seront donc évaluées en fonction de leur impact sur les publics non lecteurs ainsi que des partenariats établis avec les milieux associatifs ou d'éducation permanente.

## **L'enseignement**

En Belgique, l'obligation scolaire s'étend de l'âge de six ans à l'âge de dix-huit ans mais, dans les faits, une quasi majorité des enfants est scolarisée dès l'âge de trois ans. Le cursus scolaire s'organise comme suit :

- Maternelle : trois ans, de 3 à 6 ans
- Primaire : six ans, de 6 à 12 ans
- Secondaire : six ans, de 12 à 18 ans.
- Ensuite, éventuellement, université ou enseignement supérieur non universitaire

La Communauté Française, pouvoir subsidiant de l'enseignement, ne prévoit ni bibliothécaire ni budget bibliothèque pour les écoles, qu'elles soient maternelles primaires ou secondaires. L'organisation d'une bibliothèque est donc laissée à la bonne volonté et, surtout, aux maigres moyens des directions. Par conséquent, les solutions adoptées varient d'une institution à l'autre. A La Louvière, étant donné la proximité de la Bibliothèque centrale du Hainaut et la richesse de ses collections, la plupart des écoles font appel à nous pour des visites au prêt, la sélection d'un dépôt, des animations ou encore l'initiation à la création d'une bibliothèque de classe.

De plus en plus, nous constatons d'ailleurs que l'inscription d'une école dans un contrat lecture est liée à ces projets de bibliothèque de classe, nous sommes donc dans une belle complémentarité.

## **La ville de La Louvière**

Située en Région Wallonne, Communauté Française et Province de Hainaut, La Louvière se situe à la troisième place des communes hennuyères pour le nombre d'habitants (près de 80 000) et à la sixième place pour la densité de population (1200 hab./km<sup>2</sup>). Près d'un quart de la population, regroupant de nombreuses nationalités, a moins de 20 ans et, donc, le territoire louviérois compte : 6 crèches, 21 écoles maternelles, 41 écoles primaires, 12 écoles secondaires. Par contre, La Louvière n'accueille aucune implantation universitaire, contrairement aux villes voisines. Le revenu moyen des habitants est de 5 % inférieur à la moyenne belge et près de 25 % de la population en âge de travailler est demandeur d'emploi.

Le réseau louviérois de lecture publique est constitué de :

- la bibliothèque communale, locale, avec sept implantations dans les quartiers ;
- la bibliothèque provinciale, à la fois centrale et locale.

## **L'origine du projet des contrats-lecture**

Bibliothèques publiques et écoles sont des partenaires de longue date, rapprochés par une même volonté d'offrir aux enfants un maximum d'atouts pour leur autonomie future. À cet effet, chaque institution met en œuvre les stratégies qui lui sont propres, elles se croisent, se rencontrent et, tout naturellement, sont amenées à collaborer selon les modalités les plus diverses.

À La Louvière comme ailleurs, les bibliothécaires s'interrogent sur la portée de leurs actions : si les classes de la maternelle, du primaire et du spécial fréquentent la Ribambelle des Mots (Section jeunesse de la Bibliothèque centrale du Hainaut) – pour le prêt, les dépôts, les animations, etc. - il n'en va pas de même pour les élèves du secondaire qui ne sont plus encadrés par leurs enseignants. Ainsi donc, on constate un net décrochage de la fréquentation des bibliothèques par les enfants de 12/13 ans, lorsque la démarche doit devenir individuelle.

Cette constatation (qui gagnerait certainement à être étayée de statistiques plus précises : on partirait de 90 % des enfants du primaire pour aboutir à un lectorat d'environ 15 % de la population adulte) a motivé la réflexion des bibliothécaires, menée, entre autres, lors de journées pédagogiques organisées à la Ribambelle par une inspectrice de l'enseignement fondamental.

Il existe sans doute maintes stratégies à déployer pour fidéliser les lecteurs de plus de 12 ans ; à la Ribambelle, sous l'impulsion du précédent directeur de la Bibliothèque centrale du Hainaut, Jean-Claude Tréfois, nous avons emprunté la voie du suivi personnel, de la relation privilégiée enfant/livre/bibliothèque, et ce, dans le cadre d'un contrat.

## **En pratique**

En 96/97, nous avons passé avec douze instituteurs volontaires de 1<sup>ère</sup> primaire un contrat lecture par lequel la bibliothèque et l'école s'engageaient sur des points bien précis, qui sont repris dans un « vrai » contrat signé par les deux parties et rappelé chaque année aux enseignants concernés.

1. Première étape : visite en classe d'une bibliothécaire et d'une animatrice. La bibliothécaire se présente « es qualités » et cède la parole à l'animatrice qui lit un album et engage avec les enfants un débat sur son contenu. La bibliothécaire reprend la parole pour présenter, de manière interactive, les couvertures de cinq albums sur le même thème que la première lecture. Les enfants éliront parmi

ceux-ci leur coup de cœur et la bibliothécaire leur en fera la lecture lors de leur visite à la bibliothèque.

2. Deuxième étape : à la bibliothèque. Répondant à l'invitation de la bibliothécaire, les enfants viennent passer une matinée à la Ribambelle. Ils y retrouvent donc une personne connue, qui les accueille chez elle et leur fait découvrir les lieux, les collections, la ludothèque, les espaces d'animation et de lecture. Lors de cette première visite, guidée par celle qui les accompagnera pendant leurs six années de contrat, les enfants ont l'occasion de s'approprier la bibliothèque en toute liberté, sans objectif « scolaire » immédiat, et de poser toutes leurs questions, légitimées ou non par l'école.

3. Lors de cette première visite, chaque enfant reçoit, s'il ne le possède déjà, son passeport lecture, qui l'affilie au réseau hennuyer de lecture publique (passeport unique pour toute la Province). La bibliothécaire leur explique tous les services accessibles par le biais de ce passeport, gratuitement, à titre individuel et sans intervention de l'école.

4. Une partie de la matinée est consacrée à la sélection d'un dépôt de livres, consenti à la classe pour la durée de l'année scolaire. Les livres sont choisis de la façon suivante : 1/3 par l'instituteur, 1/3 par la bibliothécaire, 1/3 par les enfants. Ceux-ci ont le droit de choisir ce qu'ils veulent, sans intervention des adultes. Chaque enfant peut ainsi valoriser ses envies, ses curiosités en trouvant les livres qui leur font écho, qu'elles répondent à l'objectif scolaire ou non.

5. La première visite à la bibliothèque se termine par la lecture de l'album coup de cœur des enfants.

6. Troisième étape : lors d'une deuxième visite à la bibliothèque, toujours accompagnés par la même bibliothécaire, les enfants vont rencontrer un acteur du livre :

- 1<sup>re</sup> année : une auteure illustratrice ;
- 2<sup>e</sup> année : un poète (écriture de comptines) ;
- 3<sup>e</sup> année : une conteuse ;
- 4<sup>e</sup> année : une animatrice en créativité orale ou une comédienne ;
- 5<sup>e</sup> année : un auteur et illustrateur de bande dessinée
- 6<sup>e</sup> année : les bibliothécaires des sections adultes (prêt et périodiques/salle de lecture) ; les enfants peuvent ainsi rencontrer leurs futurs interlocuteurs.

Les rencontres avec ces professionnels, ces ateliers pratiques, sont essentiels car ils offrent aux enfants l'opportunité de découvrir et s'approprier, par l'expérience concrète, les multiples aspects du livre. Ils peuvent ainsi réaliser une illustration, écrire des comptines ou des poèmes, créer un conte, rédiger le synopsis et illustrer une planche de BD...

7. Les enseignants sont invités à prolonger en classe les pistes ouvertes lors des animations, à utiliser les livres prêtés, à recourir à la bibliothécaire si nécessaire, à moins que celle-ci n'ait conçu un petit dossier complémentaire de ses animations.

8. En fin d'année scolaire et pendant tout l'été, la Ribambelle expose les réalisations des enfants, puisque nous leur demandons de nous offrir un livre réalisé en classe, mettant à profit les techniques découvertes avec les animateurs. Les premières années, une journée « portes ouvertes » était organisée pour les familles mais divers aléas nous ont conduits à abandonner cette idée.

9. Chaque classe se voit offrir par la bibliothèque un exemplaire de son coup de cœur.

À l'issue de la première année de contrats, les bibliothécaires, aidés des enseignants de 1<sup>re</sup> année, ont motivé ceux de 2<sup>e</sup> afin de suivre les enfants au cours de leur scolarité. En 97/98, nous avons donc travaillé avec des classes de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup>, et ainsi de suite jusqu'à prendre simultanément en charge quatre niveaux scolaires, au maximum de nos possibilités en temps, personnel et locaux, sans compromettre pour autant les autres animations (pour les classes, les bébés, les individuels du mercredi après-midi, etc.), aussi nombreuses à elles seules que les animations prévues dans les contrats. Ces quatre niveaux scolaires accompagnés en parallèle représentent une moyenne de quarante classes et 800 enfants pour quatre tandems bibliothécaire/animateur. Chaque année, nous consacrons aux contrats-lectures environ 120 des 500 animations que nous proposons à la Ribambelle, tous publics confondus.

### **Le bilan d'un premier cycle de six ans**

En 2002/2003, nous avons organisé, pour la première fois, les animations de clôture d'un cycle complet de contrat.

Six ans plus tôt, douze classes s'étaient lancées dans l'aventure avec nous : en fin de 6<sup>e</sup>, elles étaient douze, un instituteur de 5<sup>e</sup> ayant abandonné le projet contre l'avis de sa direction et une classe s'étant dédoublée.

Pendant ce parcours ensemble, les enfants ont eu l'opportunité de visiter la bibliothèque de manière de plus en plus approfondie, de faire connaissance avec les bibliothécaires, de débattre, de participer à des expositions, de rencontrer des professionnels du livre, etc.

Et c'est là que réside une des grandes originalités du projet : le livre n'est plus seulement un objet de connaissance, généralement scolaire, mais aussi un objet de plaisir et d'autonomie dont l'enfant n'ignore plus les différents composants et acteurs. La bibliothèque n'est plus seulement un lieu de savoir, de recherche scolaire, se résumant à des règles et des interdits, mais un lieu de plaisir, de découverte, de liberté, en présence de bibliothécaires connus et « apprivoisés ».

Au cours de ces six premières années de contrat, la motivation de l'équipe n'a pas faibli, mais il faut bien dire que nous nous sommes parfois heurtés à des obstacles qui auraient pu nous décourager. Heureusement, les enfants sont toujours là pour nous rappeler à quel point ils aiment qu'on leur raconte des histoires, en réclamer encore et encore, et nous dire ou nous écrire le plaisir qu'ils retirent des animations.

Mais il n'en va pas de même des adultes : si la plupart des enseignants et des directeurs d'écoles sont de vrais partenaires, il faut parfois ranimer la motivation défaillante de certains instituteurs, rappeler qu'un animateur ne se décommande pas la veille, que nos livres doivent tous nous revenir en juin, etc.

Le plus difficile dans nos rapports avec les écoles et dans la gestion des contrats reste l'évaluation que nous souhaitons réaliser en fin d'année scolaire. Les premières années, nous avons « naïvement » tenté d'organiser des réunions plénières : si les animateurs se déplaçaient, il n'en était pas de même pour les directeurs d'école (un sur huit se présentait à ces réunions) ou des instituteurs (50 à 70 % seulement étaient présents). Nous avons compris que les mois de mai ou juin n'étaient guère favorables à l'organisation d'une réunion mais il fallait bien attendre que l'ensemble des animations soient terminées. Nous avons alors tenté d'envoyer des questionnaires mais bien peu nous sont revenus et nous avons dû nous montrer de plus en plus impératifs. Nous sommes donc toujours à la recherche d'un mode d'évaluation efficace.

Lors des animations de clôture en 6<sup>e</sup>, les directeurs d'école ont systématiquement été invités à accompagner leurs élèves, afin de souligner l'importance du travail accompli au fil des années. Nous avons aussi fait l'objet de reportages de la télévision locale ou d'interviews par la radio de la RTBF (Radio Télévision Belge de la Communauté française) et la presse locale. Ces séances d'animation, un peu plus chargées d'émotions que toutes les précédentes, nous ont permis de prendre conscience des questions que les enfants avaient encore à poser (faut-il étudier longtemps pour être bibliothécaire ? Pourrai-je encore venir à la Ribambelle après les vacances ?) et d'entendre des enseignants nous dire que ces sixièmes-là étaient un peu différents des autres, plus curieux et moins effarouchés devant les démarches de recherche. Notre animatrice en lecture, au hasard de ses prestations en première secondaire dans les écoles de la région, retrouve régulièrement ses « anciens » des contrats. Elle a pu ainsi constater que, s'il n'y a pas de miracles et si certains d'entre eux continuent à dire qu'ils n'aiment pas lire, lorsqu'une lecture est prescrite par l'école, ils s'en acquittent totalement, au contraire de leurs condisciples qui laissent rapidement tomber. Ces enfants ont aussi des réflexes de recherche et de partage d'information mieux ancrés que chez les autres, ils n'hésitent pas à suggérer une visite à la bibliothèque pour répondre aux demandes des professeurs d'autres disciplines que le français.

## **Un nouveau cycle, des améliorations**

Au premier semestre 2002, sachant qu'un cycle s'achèverait en fin d'année scolaire, nous avons réfléchi en équipe, tenant compte des nouveaux collègues, de nouveaux projets et de la demande croissante d'animations de la part des classes : Allions-nous relancer un

nouveau cycle? Continuer avec les trois niveaux qui nous resteraient ? Retravailler avec les mêmes écoles ou avec de nouvelles?

A l'issue d'une longue réflexion partagée, nous avons décidé de relancer les contrats en 1<sup>ère</sup> année, de contacter toutes les écoles de l'entité louviéroise et d'accepter quinze demandes. Nous avons donc intégré au projet de nouveaux bibliothécaires et une nouvelle animatrice.

La question se repose évidemment chaque fois que nous laissons des sixièmes prendre leur envol : continuer avec les seuls cycles en cours ou bien y ajouter une nouvelle série de classes de première ?

Instruits par l'expérience, nous avons quelque peu modifié le contrat, demandant aux directions de faire du contrat un projet d'école, soutenu par toute l'équipe pédagogique et sous sa responsabilité. Figure aussi l'obligation nouvelle, pour chaque école inscrite, de m'inviter à l'une de leurs réunions de coordination pour me permettre de présenter l'ensemble du projet à l'équipe pédagogique et de préciser les termes du contrat, de répondre aux questions des enseignants, etc. Ces rencontres me paraissent, finalement, plus riches que les réunions d'évaluation de nos débuts. En effet, de la discussion naissent parfois des améliorations de détails qui simplifient la vie de tous, rendent notre action plus efficace ou initient de nouvelles formes de collaborations. Ainsi, l'année dernière, l'équipe d'une école avait souhaité recevoir une formation en littérature de jeunesse – la formation de base des instituteurs est déficiente en la matière – et nous en sommes à définir avec leur directrice les modalités d'une formation quasi sur mesure que j'assurerai dans cette école.

## **Un projet d'évaluation globale**

Une bibliothécaire de la Ribambelle a entrepris, dans le cadre d'un mémoire de fin d'études, la synthèse et l'évaluation du projet sur les six premières années écoulées. Elle a donc rédigé des questionnaires destinés aux enfants et aux enseignants et les a rencontrés dans les classes, en juin 2003. On constate ainsi qu'une majorité d'enfants aiment lire « assez bien », voire « beaucoup » et que seule six filles sur cent n'aiment pas du tout lire (et zéro garçon!). Les enfants, de manière générale, se souviennent davantage des animations de 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup>, malgré le rappel des années antérieures qui est toujours fait lors de la première visite en classe. 70 % d'entre eux ont l'intention de continuer à fréquenter une bibliothèque dans le cadre de leurs études et 50 % pour leurs loisirs.

Quant aux questionnaires destinés aux enseignants, sans disposer d'une synthèse, on peut cependant noter un niveau de satisfaction assez élevé et l'absence totale, dans les réponses des instituteurs, de la notion de lecture-plaisir. La lecture est avant tout considérée comme un outil au service des études et de la vie quotidienne en général, un seul signalant que la lecture permet de « créer des enfants autonomes ».

## Et aujourd'hui?

En cette treizième année de contrat-lecture, si nous dressons un bilan chiffré, nous pouvons être fiers du travail accompli et renforcer notre motivation pour continuer.

- 6 cycles complets, de la première à la sixième, ont été accompagnés, ce qui représente une moyenne de 60 classes et de 1200 enfants.
- Nous continuons de mener quatre cycles en parallèle, c'est-à-dire 40 classes et 800 enfants d'une quinzaine d'écoles qui bénéficient de trois animations par an.
- 4 tandems bibliothécaire/animatrice portent ces contrats dans un enthousiasme sans cesse renouvelé.
- A ceux-ci viennent s'ajouter, chaque année, quatre professionnels du livre, souvent les mêmes d'une année à l'autre, tant ils trouvent enrichissant ce travail en équipe et ce suivi des enfants.
- Sans oublier les moyens matériels mis à la disposition du projet par la Province du Hainaut : collections et personnel de la bibliothèque, bien sûr, mais aussi livres offerts aux classes, salles d'animations, transports en bus assurés pour les écoles les plus éloignées, rétribution des professionnels du livre et, enfin, de nombreuses heures de coordination des rendez-vous en tenant compte des impératifs des écoles, du personnel, des locaux et des bus.

Et finalement, car ce rôle de coordination, loin des enfants et des animations, est assez ingrat, la fierté de voir ce travail de toute une équipe reconnu ici, à Laval, mais aussi par des collègues français, une étude de l'Université de Liège, des journalistes de divers médias belges et même, à l'occasion d'un colloque il y a quelques années, par le ministre de la petite enfance qui a recommandé le contrat lecture comme modèle de relation bibliothèque/écoles.

Il nous reste à espérer que les arrêtés d'application du nouveau décret sur la Lecture Publique, qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2010, nous permettront de continuer ce travail et, surtout, de le voir reconnaître à sa juste valeur par la Communauté Française, pouvoir subsidiant de la Lecture Publique.

\* \* \*